

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

L'infeau du bassin de la Vouge

Septembre 2019 – N°45



Commission Locale de l'Eau de la Vouge

Courriel: <u>bassinvouge@orange.com</u> <u>www.bassinvouge.com</u> <u>www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge</u>

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »

Article L.210-1 du code de l'environnement

Bien sûr, l'eau fait partie du patrimoine commun mais force est de constater que depuis plusieurs années, elle fait grandement défaut durant l'été. Pour la première fois depuis l'instauration des limitations et interdictions d'usages de l'eau en 2002, les trois sous bassins de la Vouge (Biètre, Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud et Vouge) ont dépassé le seuil maximal (Crise) de restrictions des usages. A l'heure d'écrire cet article, les prévisions météorologiques ne prévoient toujours pas de changement des masses d'air et n'annoncent pas de pluies significatives, dans les semaines à venir.



La Vouge à Cîteaux - septembre 2019

Durant des décennies, les choix d'étendre les villes, de reprofiler les rivières, d'arracher les haies, de drainer les zones humides, ont de manière imperceptible engendrer des conséquences de plus en plus néfastes pour notre cadre de vie :

- Augmentation des ruissellements pluviaux ;
- Accentuation des pics de crues ;
- Aggravation des étiages ;
- Diminution de l'infiltration de l'eau par les sols ;
- Réduction du pouvoir filtrant et épurateur des
- Diminution du réapprovisionnement des nappes indispensables pour l'alimentation en eau potable;
- Baisse de la biodiversité;
- Augmentation des températures en période estivale (ilots de chaleur urbain).

La plupart des solutions sont connues de tous, mais elles ne sont que [trop] rarement mises en œuvre! Les raisons sont multiples (financières, techniques, absence de volonté politique, changements d'habitudes, ...), mais ces considérations ne sont plus suffisantes pour expliquer que rien (ou si peu) n'est fait.

Elles relèvent pour la majorité du bon sens, comme :

- Désimperméabiliser (ce n'est pas un gros mot) les sols afin de réalimenter les nappes, réduire les crues et soutenir le débit des cours d'eau en été;
- Réintroduire de la végétation en ville afin de freiner l'eau et favoriser son infiltration, tout en contribuant au rafraichissement urbain (jusqu'à 6 à 8°C en nuit);
- Choisir systématiquement l'imprégnation des eaux à la parcelle, en cas de nouvel aménagement, afin de limiter les a-coups hydrauliques dans les réseaux et les montées subites d'eau dans les rivières;
- Stocker l'eau en périodes pluvieuses chez les particuliers, dans les bâtiments publics, dans des retenues agricoles, afin de pouvoir l'utiliser durant les périodes de sècheresse qui ne manqueront pas de se répéter;
- Reconquérir les zones humides, qui agissent comme des zones tampons, réduisent l'intensité des crues, réalimentent les rivières en période sèche, sont des puits de carbone et des zones de biodiversité;
- Restaurer les ripisylves et la morphologie des rivières dans le but, là encore, de limiter les crues, les étiages et filtrer les polluants.



Parking alvéolaire perméable

Il n'est plus le temps de tergiverser ou de minimiser les effets du changement climatique sur notre environnement, notre quotidien ... il faut agir dès à présent pour ne pas à avoir à subir la « guerre de l'eau ». Riches ou pauvres, l'eau nous est indispensable. Ne pas la protéger, relève du « crime contre l'humanité ».

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »

Citation apocryphe d'Antoine de Saint Exupéry

Les travaux de restauration morphologique de la Vouge à Brazey-en-Plaine / Aubigny-en-Plaine inaugurés

Sous la Présidence de M. COLLARDOT et en la présence de M. ROLLIN, directeur régional de l'Agence de l'Eau RM&C, le 19 juin 2019, les travaux visant à la restauration de la Vouge ont été inaugurés.



La Vouge restaurée vue du ciel

L'ensemble des personnes présentes ont pu découvrir le site qui présente un faciès particulièrement propice à la biodiversité et en adéquation avec des débits estivaux en baisse année après année.

Il est à noter que moins d'un an après la fin des travaux, des frayères (à barbeaux) se sont reconstituées et ont pu être observées lors de cette journée de découverte.

Le Président du SBV et le Directeur Régional de l'AERM&C ont remercié chaleureusement, les élus des communes de Brazey-en-Plaine et d'Aubigny-en-Plaine, sans qui les travaux n'auraient pu se concrétiser. Ils ont également salué les représentants agricoles et les agriculteurs riverains de la rivière qui ont accompagné la démarche dès le départ, sans esprit partisan.



Les intervenants

Ils ont vivement souhaité que cet essai soit transformé et suivi de travaux similaires sur les autres cours d'eau du bassin de la Vouge, comme le démontre les études en cours sur l'amont de la Vouge et sur la Biètre.

Du vent mais que de vent!

A deux occasions au cours de l'été (20 juillet et 9 août), le vent a engendré de sérieux dégâts le long des rivières du territoire (et ailleurs malheureusement). Est-ce un (nouveau) signe du changement climatique, peut être! En tout état de cause, les moyens nécessaires pour retirer les embâcles des cours d'eau ne pouvant se faire que grâce à des engins adaptés, le SBV s'est rapproché de l'EURL Chenot afin qu'elle puisse intervenir dans les meilleurs délais.



Un peuplier déraciné par la tempête sur la Biètre

Le SBV rappelle qu'il intervient en substitution (en appui) des propriétaires riverains¹. Les travaux consistent à mettre en sécurité les abords des rivières, à retirer les embâcles, à repositionner les souches afin de limiter le risque de montée intempestive des eaux lorsqu'elle celle-ci interviendra un moment ou un autre.



La berge de la Biètre après intervention

A NOTER

Les travaux de restauration écologique au droit du Moulin Bruet à Saulon-la-Rue se sont achevés durant l'été.

Le contrat de travaux 2019-2020 du bassin de la Vouge a été signé durant l'été. Il assure un financement conséquent de l'AERM&C pour les actions du SBV.

Crédit photographique : Syndicat du Bassin versant de la Vouge, Géocapture

¹ Articles L.211-7 et L.215-14 du code de l'environnement

Nos partenaires





REGION BOURGOGNE FRANCHE

COMTE